

Réf. : DM/BD/NP/63.03.2020

Objet : Avis de fermeture temporaire de tous les équipements sportifs à compter du 14.03.2020 à 0h 00 et jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie de Coronavirus

Le Maire de la Commune de Vern-sur-Seiche

Vu le Code des Communes et notamment son article L 131-2 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 ;

Vu les annonces formulées par le Président de la République lors de son allocution télévisée en date du 12 mars 2020 ;

Considérant que la sécurité sanitaire des usagers (adhérents, encadrants, spectateurs) rend nécessaire la réglementation des entrainements, des compétitions ainsi que de toutes les autres manifestations sportives pouvant être organisées ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : toute utilisation des équipements sportifs communaux est interdite à compter de la publication du présent arrêté soit le 14/03/2020 à 0 h et ce jusqu'à nouvel ordre

ARTICLE 2 : Sont concernés tous les entrainements, les compétitions, les manifestations sportives, les créneaux loisirs et les pratiques de loisirs

ARTICLE 3 : les équipements sportifs concernés par le présent arrêté sont les suivants :

- Complexe de la Chalotais : salle du COSEC, salle de musculation, salle des fêtes pour les créneaux sportifs, les terrains de football
- Dojo
- Salle de la Seiche ainsi que la base de kayak
- Complexe du Bouridel : salle de gymnastique, le boulodrome, les terrains de football ainsi que la piste d'athlétisme
- Complexe du Champ Brûlon dans son intégralité

Le Maire, La Directrice Générale des Services, la Police Municipale, le Chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié dans les conditions habituelles.

En Mairie, à Vern-sur-Seiche

Le 13/03/2020

Notifié à l'intéressé(e)

A la police municipale, à la Gendarmerie Nationale

Le 13/3/2020



Le Maire,

Didier MOYON